

Migrations et dérèglements climatiques

Quelques éléments

Présentation à *La Petite Vigne*
Bennwihr, le 17 mars 2017

Christian Brassac
Vice-président du groupe local de *La Cimade* à Strasbourg

« La prévision d'une démographie soutenue accompagnée des **dérèglements climatiques** et de leurs conséquences (n'annonce-t-on pas 100 millions de 'réfugiés climatiques' pour le milieu de ce siècle ?) souligne encore (...) que les migrations sont encore pour longtemps non pas derrière nous mais devant nous »

(Libération, 29/09/09, p. 30)

Michel Rocard, Strasbourg, 27 septembre 2009, 70 ans de
La Cimade

Plan

1. La réalité des faits et des « faits »

des dérèglements climatiques aux déplacements

2. La terminologie

climatiques, forcés, environnementaux / migrants, réfugiés, déplacés

3. Le caractère 'forcé'

victimisation et questions liées

4. Le projet EACH-FOR

cadre (projet européen), objectifs, enseignements, pistes de réflexion

5. Conclusion

huit propositions de la Commission parlementaire– cartographie – prise de recul

La réalité des faits et des « faits » (1)

Dégradation accélérée de la qualité de l'environnement

(niveau mondial)

- ✓ Augmentation de la fréquence des chaleurs extrêmes et des fortes précipitations
- ✓ Désertification (35% des terres émergées menacées)
- ✓ Multiplication des inondations
- ✓ Déplacements vers les pôles des zones tropicales (100 km par degré celsius d'élévation)
- ✓ Généralisation des fontes de glaciers de montagne
- ✓ Fonte banquise arctique
- ✓ Augmentation des phénomènes extrêmes (typhon-cyclone-ouragan)
- ✓ Acidification des océans

Et également...

La réalité des faits et des « faits » (2)

- ✓ Élévation du niveau des mers
 - ✓ salinisation des littoraux
 - ✓ érosion des littoraux
 - ✓ vulnérabilité aux tempêtes
 - ✓ terres devenues inhabitables par
 - envahissement des terres (Bangladesh - Myanmar - Pakistan - Inde)
 - submersion des îles (Maldives - Tuvalu - Vanuatu - Kiribati)

Réalité des faits et des « faits » (3)

Effets physiques, tangibles, observables (énoncés ci-dessus)
et **(devenus) incontestés**

Cette réalité n'est plus niée par les puissants de ce monde (euh...)

Versus

Effets indirects : impacts sur la vie végétale, animale dont celle des humains
(encore souvent) contestés

La réalité des faits et des « faits » (4)

Effets indirects - Impacts sur la vie

Diminution biodiversité (maritime incluse)

Déplacements d'espèces animales (non humaines) et végétales

Pandémies

Pénuries d'eau (glacier - Himalaya $\frac{1}{4}$ de la population mondiale)

Impossibilités de cultiver la terre (salinisation et désertification)

Impossibilités d'habiter la terre (inondations ponctuelles et pérennes)

D'où des déplacements d'humains et donc des migrations

La réalité des faits et des « faits » (5)

Intensification des flux migratoires

Organisation Internationale pour les Migrations : 50 millions de déplacés, pour une part de plus en plus importante, dus aux dérèglements climatiques, au stress environnemental et aux catastrophes naturelles

Du Rapport GIEC au rapport *Stern* : 150 à 200 millions dans les décennies à venir (voire 1 milliard pour le rapport *Christian Aid*)

Citation de Michel Rocard en exergue

Etc. etc.

La réalité des faits et des « faits » (6)

Distinction importante :

évènements climatiques *versus* **processus** climatiques

Évènements : ouragan-tempête / glissement de terrain / canicule

Processus : érosion / submersion / diminution biodiversité / désertification

Distinction qui peut impliquer des évaluations différenciées de la **nécessité des migrations** des humains et donc des **dénominations de ces déplacements**

La terminologie : un maquis

Réfugié écologique
Migrant environnemental
Déplacé climatique
Réfugié de l'environnement
Ecoréfugié
Déplacé forcé
Réfugié environnemental
Migration forcée
Réfugié climatique
Déplacé environnemental

La terminologie : questions

En France il y a des xxxxxx yyyyyy français du fait d'un

La terminologie : questions

En France il y a des xxxxxx yyyyyy français du fait d'un

événement climatique extrême (tempête Xynthia - La Faute-sur-Mer)

beaucoup de déplacés *mais certains sont restés*

et

processus climatique (érosion du littoral – Soulac Immeuble Le signal)

tous les habitants sont déplacés *contraints* par l'autorité publique

La terminologie : questions

En France il y a des xxxxxx yyyyyy français du fait d'un

événement climatique extrême (tempête Xynthia - La Faute-sur-Mer)

beaucoup de déplacés *mais certains sont restés*

et

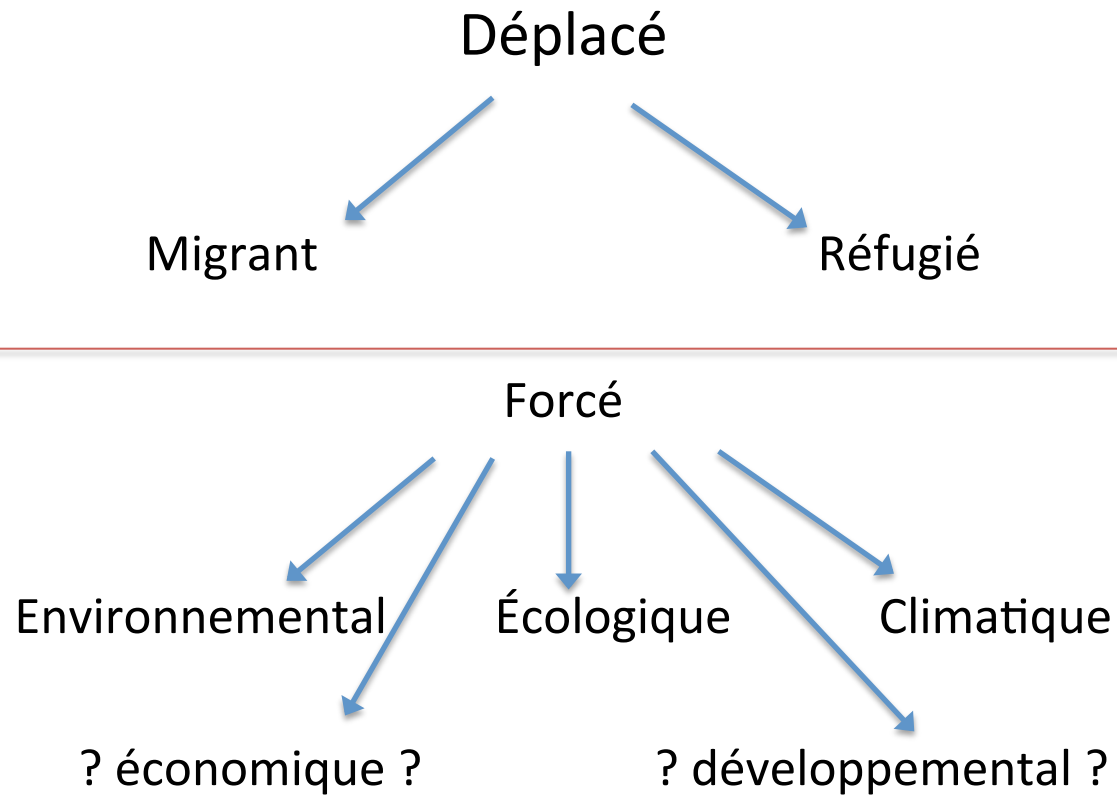
processus climatique (érosion du littoral – Soulac Immeuble Le signal)

tous les habitants sont déplacés *contraints* par l'autorité publique

xxxxxx : réfugiés ? migrants ? déplacés ?

yyyyyy : écologiques ? environnementaux ? climatiques ? forcés ?

La terminologie : graphes



La terminologie : une proposition de définition

Migrants environnementaux

« Personnes ou groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses liées au **changement environnemental soudain ou progressif** influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont **contraintes** de quitter leur foyer habituel ou le quittent **de leur propre initiative**, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à **l'intérieur de leur pays ou en sortent** »

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), 2007

La terminologie : choix lexicaux

Usage des termes dans cette définition

changement environnemental réchauffement/dérèglement ? climatique?

soudain ou progressif événement ou processus OK

l'intérieur de leur pays ou en sortent intranational ou international OK

contraintes / de leur propre initiative

problème du choix de l'individu concerné

déplacé volontaire ou déplacé contraint

Remarques

Le terme « réfugié » n'est pas utilisé dans la définition de l'OIM

La commission de l'Assemblée Parlementaire a pour intitulé *la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées*

Vers le caractère 'forcé'

Question

À partir de quand un humain est-il chassé de son lieu de vie du fait du dérèglement climatique ?

A. **Disparition** du lieu de vie

érosion littoral – montée des mers (envahissement terres /submersion île)

B. **Modification** du lieu de vie

- Augmentation de la fréquence des chaleurs extrêmes et des fortes précipitations
- Pénurie d'eau
- Désertification
- Multiplication des inondations
- etc.

Vers le caractère 'forcé'

Dans le cas A, il ne peut pas choisir de rester !!

Dans le cas B, il « peut » choisir !!

Cela dit, dans les deux types de cas, l'individu est **victime**

Il est victime du dérèglement climatique

... MAIS pas de persécution ni de discrimination par des auteurs identifiables et responsables de la nécessité du déplacement

D'où le caractère controversé de l'usage du terme réfugié pour ces migrants/déplacés

Vers le caractère 'forcé'

Un des cas B, la désertification

L'humain est bien **victime** de quelque chose et il peut encore « choisir » de rester

Ce choix dépend de sa **vulnérabilité** et de son **adaptabilité**

Le caractère progressif du dérèglement et de son effet (la difficulté à tirer parti de la culture du sol) allié à ce couple vulnérabilité/adaptabilité fait que d'aucun pourrait qualifier ce « **déplacé environnemental** » de « **migrant économique** » !

Un ensemble de problèmes

Pas d'accord international sur la terminologie et sur la définition (restrictive / globale)

Risque de **dénégation du caractère « contraint »** du déplacement

Confusion possible avec une migration d'ordre économique

Nécessité ou non de la création d'un **statut international** de 'migrant environnemental' afin de permettre sa protection

Le projet EACH-FOR

Cadre historico-politique

- 1985 : premier usage du terme 'réfugié environnemental' (PNUE)
- 1990 : travaux académiques en sciences de l'environnement puis en sociologie-démographie
- 2007-2009 : financement par la Commission Européenne d'un projet scientifique

Projet EACH-FOR

- Each-For (*Environmental Change and Forced Migration Scenarios*)
- piloté par
 - Jill Jäger Europe Research Institute, Vienne
 - Han Entzinger Université de Rotterdam
 - François Gemenne Université de Liège et Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Le projet EACH-FOR

Projet EACH-FOR

- 23 études **empiriques** sur l'effet des dégradations environnementales sur les comportements migratoires, avec une **méthodologie unique**
 - Vietnam – Tajikistan – Chine – Egypte – Niger – Argentina – Equateur – République dominicaine – Maroc – Sahara occidental – Balkans – Kirgyzstan – Bangladesh – Tuvalu – Mexique – Sénégal – Russie – Turquie – Ghana – Mozambique – Espagne

- Deux objectifs principaux
 - Explorer et décrire les causes de migrations liées aux changements de l'environnement
 - Élaborer des scénarios plausibles d'évolution des migrations induites par les changements environnementaux

Le projet EACH-FOR

Enseignements

- migration due à causes multiples difficilement séparables
- cependant un accroissement net, en cet ensemble de causes, de l'impact du changement climatique
- cause principale : impossibilité de tirer des revenus suffisants de l'activité habituelle
- la non-migration (malgré cette impossibilité) est plus marquée chez les propriétaires que chez les employés
- la non-migration (malgré cette impossibilité) est plus importante chez les plus vulnérables et leur migration est peu distante et plus souvent réversible
- le caractère pérenne et irréversible de la migration est en augmentation

Pistes

- Politique de développement soutenable réduisant autant que possible les dérèglements climatiques
- Étude de la nécessité de création d'un statut international pour les personnes forcées de quitter leur pays pour des raisons environnementales

Et pour finir...

Les 8 propositions de la commission

« 10. L'Assemblée recommande par conséquent aux Etats membres :

10.1 d'accorder une plus **grande priorité à la conception des politiques et de normes de protection pour les personnes** victimes de catastrophes naturelles, chimiques ou nucléaires et pour les victimes des conséquences du changement climatique

10.2 de **reconnaître la vulnérabilité** de ces groupes d'individus et de garantir en conséquence le strict respect de leurs droits environnementaux

10.3 de procéder à une **révision de la codification** internationale en y intégrant une définition pour ces migrants

10.4 de **réviser la convention de Genève** relative au statut des réfugiés de 1951, au moyen, par exemple, d'un **Protocole additionnel**

Les 8 propositions de la commission

- 10.5 de prendre des mesures visant à **interdire toute surexploitation** des ressources naturelles et de chercher des solutions visant à répondre aux besoins de base des personnes
- 10.6 de mettre en œuvre des stratégies visant à une **intégration réussie** des personnes déplacées pour des raisons environnementales, qu'elles soient déplacées internes ou forcées d'émigrer vers un autre Etat
- 10.7 de **garantir le strict respect des droits environnementaux** et prendre les mesures nécessaires pour leur réinstallation en particulier lors de la disparition de leur territoire en cas de catastrophes naturelles, nucléaires ou chimiques
- 10.8 de **préparer des rapports** internationaux/régionaux visant à réunir des informations pour évaluer les perspectives des migrations environnementales »

Cartographie

	Désertification	Montée des eaux	Inondation	Erosion salinisation	Fonte glaciers	Sécheresse	Phénomène violent
Egypte							
Mozambique							
Mauritanie							
Tuvalu							
Papouasie							
Bangladesh							
Vietnam							
Népal							
Mexique							
Argentine							
Europe							

CB d'après Melinda Noblet

Prise de recul

« La **nécessité d'une définition** est une **étape cruciale** dans la conceptualisation des migrations environnementales, et dans l'élaboration de politiques en réponse à ces flux »

François Gemenne

Partisan convaincu de la nécessité d'être **solide terminologiquement** (notre usage des mots configure nos positions politiques et militantes) pour pouvoir mieux contrer nos adversaires (au delà des climato-sceptiques, ceux qui dénieux aux déplacés climatiques leur droit à avoir une protection)

Non resté sur la seule position militante : « ne faisons pas de différence, tous les déplacés (migrants-réfugiés/économiques-climatiques confondus) doivent être aidés »

Non abordés, les aspects juridiques, les modalités d'aide, etc.

Bibliographie mobilisée

Les migrations forcées : un nouvel enjeu : rapport de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire (rapporteur Philippe Bies) (11pages)

Réfugiés environnementaux : les actions possibles – Planète urgence ; rapport de stage M2pro Paris Sorbonne – juin 2009 (70 pages) – Melinda Noblet

Les réfugiés environnementaux : obstacles à la reconnaissance anticipée d'un statut juridique. Le cas de Tuvalu ; mémoire de recherche IEP Lille- mai 2005 (140 pages) – Laure Verhaeghe

Le droit de survivre : rapport Oxfam international – avril 2009 (175 pages)

Atlas des migrations environnementales. Dina Ionesco, Daria Mokhnacheva et François Gemenne, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques Paris, 2016.

Bibliographie mobilisée

Revue académiques

Migrations et environnement : livraison mars-avril 2010 ; n° 1284 de la revue *Hommes et migrations*

Réfugiés climatiques, migrants environnementaux ou déplacés : livraison octobre-novembre 2010, n°204 de la *Revue du Tiers Monde*

Les changements climatiques et les déplacements : livraison octobre 2008, n° 31 de la *Revue Migrations forcées*